



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [16congresfnee@cgt.fr](mailto:16congresfnee@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

### **Le service public de l'écologie du XXIème siècle exige un grand ministère doté de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.**

Avec l'incendie de l'usine Lubrizol, l'actualité met cruellement en lumière les choix politiques et budgétaires du gouvernement. Cet événement souligne les défaillances de l'État dans ses missions de protection de l'environnement, des salariés et de la population. Il sacrifie l'environnement malgré une communication abondante le présentant comme la grande cause nationale.

Cet accident est aussi la résultante d'années de casse du service public et d'atteintes au droit du travail et au droit de l'environnement, sous couvert de "modernisation" et de "simplification".

Le projet de loi de finance 2020 en réduisant encore les moyens nécessaires au ministère de la transition écologique et solidaire et au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Cela va se traduire notamment par la suppression de 5000 emplois supplémentaires à l'horizon 2022.

Les transferts des personnels au ministère de l'Intérieur et dans la Fonction publique territoriale est un choix politique de désengagement de l'État. L'abandon des missions de services publics finit de vider le ministère de ses compétences techniques particulièrement dans les services déconcentrés.

L'externalisation et les privatisations, à l'exemple d'ADP, vers un secteur privé avide de profits ont des conséquences sur la qualité et le coût du service rendu aux citoyen.nes qui se voient contraint.es de payer plus cher l'usage d'un service public.

Le réseau routier est l'exemple frappant avec un réseau concédé engrangeant d'énormes profits redistribués sous forme de rente à des actionnaires. Le réseau national se dégrade, faute de moyens suffisants pour l'entretenir et l'Etat cherche à s'en débarrasser en le transférant aux collectivités territoriales sans donner les moyens nécessaires et aux Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes. Le réseau fluvial est aussi lui aussi menacé par une politique de dénavigation.

Le secteur du logement social est lui sacrifié sur l'autel du libéralisme, attaque sans précédent contre les locataires à faibles revenus.

Par ailleurs, différentes lois accentuent le rôle des préfet.es dans l'application des politiques de nos ministères. Cela pose la question de la latitude des services dans le portage des politiques publiques en matière de préservation de l'environnement face aux enjeux d'ordre économique et aux arbitrages susceptibles d'être rendus par les préfet.es.

Action publique 2022 sous couvert de réformer le statut de la fonction publique le détruit et accentue l'affaiblissement de la puissance publique pour le seul profit des entreprises. Le recours à des contractuel.es, la précarisation des emplois, l'individualisation de la gestion, la disparition des mécanismes garantissant des déroulements de carrières renforcent l'arbitraire et creusent les inégalités.

Restructurations permanentes, transferts de compétences, mobilités forcées, absence de perspectives, management de type entrepreneurial, perte de sens de son travail ... ne font qu'aggraver la souffrance et les risques psychosociaux d'agent.es dévoué.es à la qualité du service public.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et le projet de réforme des retraites remettent gravement en cause le statut des fonctionnaires et les statuts d'agent.es publics.

Le congrès souligne que ces réformes ne font qu'aggraver la condition des femmes et les discriminations (pensions de réversion, carrières, temps partiels, congés de maternité...). Nous soutenons les mobilisations féministes en cours contre les violences sexistes et sexuelles, pour l'égalité salariale et nous appelons à les construire. L'Etat employeur se doit d'être exemplaire contre les discriminations sexistes particulièrement marquées dans nos ministères.

Le projet de réforme des retraites, proposé par le rapport Delevoye, n'a d'autres objectifs que faire baisser les pensions, contraindre les salarié.es à travailler plus longtemps pour espérer une retraite correcte

et d'inciter les jeunes générations à se constituer une retraite individuelle, s'ils en ont les moyens. Ce n'est ni plus ni moins qu'une remise en cause de la sécurité sociale et de ses principes.

Les statuts ne sont pas un privilège des agent.es, c'est la garantie d'un traitement égal pour tous les citoyen.nes. Nos régimes publics de retraite (code des pensions civiles et militaires (SRE), CNRACL, FSPOEIE...) font partie du socle statutaire des agent.es publics. C'est pourquoi, nous exigeons le retrait du projet de réforme des retraites par points. Il n'est ni négociable ni amendable !

Ces orientations politiques ne sont pas acceptables. Le désengagement de l'Etat guidé par une politique ultralibérale dégrade nos conditions de travail, détruit nos ministères et le service public.

Social et environnemental ne sont pas compatibles avec libéralisme économique. Les délégué.es de la FNEE CGT réunis en congrès à BUSSANG (88) considèrent que nous sommes en état d'urgence sociale et écologique. Ils appellent les personnels à l'action y compris la grève et tout autres moyens pour exiger des ministères de l'écologie, des transports, de la mer, du logement et de l'aménagement du territoire afin qu'ils répondent aux enjeux et aux besoins de tous.

Pour gagner sur nos revendications CGT, nous devons construire une action forte. Les congressistes décident de mettre en place une démarche de mobilisation pour un appel à la grève reconductible à partir du 5 décembre 2019.